

CHSCT/SS du 3 juillet 2014
Déclaration intersyndicale commune
CFDT-Météo – SNM-CGT – Solidaires-Météo et SNITM-FO

Dans le cadre des 10 chantiers stratégiques annoncés par le PDG, la mutualisation des fonctions support est à l'ordre du jour. Concernant la météopole, comme il a été annoncé en CTSS DG le 17 juin dernier, l'acte 2 de la mutualisation, avec l'ENM, doit être réalisé pour le 1^{er} janvier 2015. La réflexion concernant l'acte 3 (avec la DT) et l'acte 4 (avec le CNRM) se poursuivra en parallèle pour aboutir, selon les souhaits du PDG, à une mutualisation complète courant 2015.

Compte tenu des échéances rapprochées et des difficultés constatées par les personnels pour mettre en place l'acte 1 de la mutualisation (avec la DP et la DT-magasin), nous souhaiterions qu'un CHSCT spécial se tienne en septembre 2014.

La réorganisation de la DP est également un chantier prioritaire du PDG à mener dans le courant de l'automne 2014, conformément aux 3 lettres de mission adressées à Messieurs Lalaurette, Carrière et Josse. Nous souhaiterions que le même CHSCT spécial fasse aussi le point sur les changements envisagés d'ici 2015 pour les agents concernés.

Notre demande s'appuie, notamment, sur le mode opératoire diffusé le 6 juin 2014 par la DRH et relatif aux « règles, procédures et préconisations pour la conduite d'un changement d'organisation ». Ce document stipule en effet : *« si des enjeux particuliers sont identifiés en termes de sécurité ou de conditions de travail, le CHSCT/SS compétent pourra discuter des conséquences de la réorganisation sur les conditions de travail, et des modalités de mise en œuvre à prévoir, participant ainsi à la concertation et préparant la consultation du CTSS... ».*

Nous demandons donc la tenue d'un CHSCT spécial « mutualisation des fonctions support de la météopole et réorganisation de la DP », considérant que ces problématiques ne pourront pas être étudiées dans le cadre général du CHSCT météopole actuel.